

LES 70 ANS DE LA CGT

VAGUE DE FROID  
SUR LA RHFINANCEMENT DE  
L'ACTION PUBLIQUELES CAP  
DE RECOURSCATEGORIE A  
GRAF

## EDITO

Une année s'achève et nous pouvons en dresser un bilan fort contrasté.

Notre syndicat poursuit sa route aux côtés de ses adhérents. Une longue route puisque nous allons le 12 janvier fêter nos 70 ans ! Vous êtes très sincèrement invités à y participer.

Nous sommes toujours aux côtés de l'ensemble des agents de nos ministères et plus que jamais ils nous alertent sur leurs conditions de travail : horaires et charges de travail mais aussi management parfois déficient –souvent là aussi comme conséquence de la surcharge de travail-, dysfonctionnement des collectifs de travail, génèrent de plus en plus de souffrance.

La stagnation des promotions et le blocage des débouchés engendrent également mécontentements et frustrations.

La politique d'austérité ne fait que compromettre le bon fonctionnement et la qualité du service public.

Pas de quoi se satisfaire surtout que cette absence d'alternatives à la crise, l'aggravation de la situation sociale subies par les travailleurs de toutes origines, du privé comme du public, mais aussi par les chômeurs, les jeunes et les retraités fournissent un terreau exploité par l'extrême-droite.

Dans un contexte pré-électoral prégnant, à six mois des présidentielles, les attaques contre la Fonction publique se multiplient : remise en cause du statut général - certains préconisent sa suppression pure et simple pour y substituer le contrat -, suppressions d'emplois massives, attaques contre le temps de travail (les 39h dans la fonction publique !)...

La CGT continuera avec ses propositions progressistes à contrer ces attaques. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

## À l'occasion du 70ème anniversaire de sa création,

Le syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du premier ministre a le plaisir de vous inviter à la :

**Journée de réflexion et débats, le 12 janvier 2017 à Paris Bercy, au Centre d'activités sportives et culturelles (CASC) - 139 rue de Bercy -75572 Paris**

- Accueil café (à partir de 9h)

- Ouverture : **L'historique du syndicat** - Marie-Pierre ZUBER Co-Secrétaire générale

- Table ronde : **Notre action syndicale, temps forts et évolutions**, avec la participation de Michel TAFFLET, Secrétaire général du syndicat de 1984 à 1991 ; Christian STAEHLIN, permanent syndical, en charge des agents des services techniques, de 1992 à 2008 ; Patrick SERAND, Secrétaire général du syndicat de 1990 à 2001.

A partir de 14h :

- Table ronde : **L'impact du contexte économique et social aux Finances, nos résistances aux réformes**, avec la participation de **Anicet LE PORS, ancien ministre et ancien membre du bureau de notre syndicat** ; Jean-Marc CANON, secrétaire général de l'UGFF CGT et adhérent de notre syndicat.

Echanges avec la salle

Cloture par un pot fraternel à partir de 16h30

## Vague de froid sur la RH

Nous avons rencontré à son arrivée, M. CANTIN, nouveau sous-directeur de DRH2 (SDRH) et successeur de M. GAZAVE.

Nous étions venus avec une liste de courses. Malheureusement, chez M. CANTIN, ça n'était pas la période des soldes, non plus des promotions.

Première question sur le gel budgétaire de 4% appliqué à la DGF. Le SDRH nous parle, non pas de gel, mais de réserve de précaution. On n'est jamais assez prudents.

**Nous avons évoqué le sujet 'mobilité, véritable course d'obstacles pour les collègues de l'administration centrale.** Le SDRH a répondu que ce dossier était très important pour lui et qu'il fallait faire un diagnostic précis. Nous avons répliqué que les chiffres étaient déjà pléthores en matière de mobilité. En guise de réponse, le SDRH a donc entrepris de 'jouer la montre' avec ce nouveau diagnostic. Les agents en attente de mobilité apprécieront.

Nous avons demandé la réintroduction de véritables pré-CAP, en lieu et place des pseudos pré-CAP qui ont lieu quelques instants avant la CAP et où il est tout à fait impossible d'avoir une quelconque efficacité.

Malheureusement, nous avons pu également « apprécier » sa façon de procéder au fil de l'eau : non-respect des modalités de fonctionnement des instances au détriment des représentants syndicaux qui ont « l'outrecuidance » de défendre les agents.

**En conclusion, nous pouvons dire que le dialogue a bien du mal à s'établir et que la gestion des personnels et des parcours professionnels est quelque peu contrainte...**

**Nous apportons tout notre soutien aux personnels des bureaux concernés.**

## La filière sociale dans l'action

*Pour une vraie reconnaissance*

**La CGT, avec les agents de cette filière, est engagée pour la reconnaissance des diplômés et des compétences.** Au moment de la mise en œuvre de l'accord Parcours professionnel, rémunération, carrières (PPCR), que la CGT n'a pas signé, il y a urgence.

La « filière sociale » est constituée de deux corps : Les assistant-e-s de service social (ASS) et les conseiller-e-s de service social (CTSS). Bien que détenant un diplôme d'État reconnu par l'Union européenne au niveau licence (catégorie A), les ASS sont classé-e-s dans la catégorie B. Quant aux CTSS, elles ont des missions d'encadrement mais sont reconnues dans un corps de catégorie A de premier niveau.

**Le secrétariat général du ministère reconnaît lui-même la qualification des agents puisqu'il étend leurs responsabilités et leurs missions.**

Les conseillères et assistantes de service social exercent un métier complexe, à charge psychique importante, où la prise de distance et l'adaptation sont à construire en permanence. Ces agents contribuent au développement et à la mise en œuvre de politique de cohésion sociale.

**Pourtant, depuis plusieurs années, notre ministère n'a eu de cesse de se défaire** sur la mise en place du CIGEM (Corps interministériel à gestion ministérielle de la filière sociale des administrations de l'État) puis sur le RIFSEEP et maintenant sur le PPCR. Cela n'a que trop duré.

**Depuis près de trois ans, la filière sociale s'est fortement mobilisée.**

Elle a multiplié les actions : pétitions, interpellations, courriers, saisine individuelle de la cellule diversité pour traitement discriminatoire, non transmission des CREP (compte rendu de l'entretien professionnel), non-participation à la rédaction du rapport national d'activité du service social, non communication à la DRH des événements graves,...

La mobilisation s'est traduite par l'obtention de points NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour toute la filière. Cette mesure apporte du pouvoir d'achat, mais elle est limitée et ne procure pas la reconnaissance statutaire d'évolution de carrière.

Un document de négociation des Fédérations des Finances CGT, FO et Solidaires et leurs syndicats en administration centrale en lien avec le collectif des CTRSS du MEF vient aussi d'être adressé à l'administration.

## Il est urgent de défendre la qualité et le financement de l'action publique!

Les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2017 restent marqués par l'austérité budgétaire, la poursuite des suppressions d'emplois, de nouvelles et conséquentes amputations de crédits, au détriment de la qualité et du financement de l'action publique et plus particulièrement celle mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et les hôpitaux.

Les crédits de fonctionnement des ministères sont sérieusement amputés. **Près de 2700 emplois seront supprimés, dont 1540 à Bercy.** A un moment où le Gouvernement annonce que les recettes fiscales de l'Etat seront assurées par le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, comprenne qui pourra !

Aucune annonce n'a été faite quant à la revalorisation des rémunérations des agents, fonctionnaires et non-titulaires, alors que les pertes de pouvoir d'achat liées au gel du point de l'indice en juin 2010 sont loin d'avoir été résolues par la revalorisation de 1,2 % sur 2016 et 2017.

C'est pourquoi les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FAFP, FSU et SOLIDAIRES avaient appelé à une journée de mobilisation le mardi 29 novembre 2016.

**Nos revendications légitimes doivent trouver une réponse positive :**

• Défense du statut général de la fonction publique qui, en assurant l'indépendance des fonctionnaires, garanti un traitement égal des usagers.

• Résorption de la précarité dans la fonction publique (20 % de contractuels dans la fonction publique, soit près de un million d'agents publics).

• Créations d'emplois de fonctionnaires permettant d'assurer l'ensemble des missions.

• Arrêt de toutes nouvelles externalisations de missions.

• Respect des 35h, arrêt de la flexibilisation, 32h dans la Fonction publique.

• Réelle revalorisation des rémunérations, avec intégration des primes dans le traitement.

Le point d'indice est passé de 4,63 € à 4,65€ au 01/07/16 puis à 4,68€ au 01/02/17, soit + 1,2 %, après six ans de gel. Cette mesure électoraliste ne peut faire oublier 18 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

• Egalité de traitement des agents publics : mise en œuvre de mesures assurant l'égalité femmes/ hommes, réduction des écarts entre catégories et harmonisation par le haut des rémunérations et règles de gestion entre versants de la fonction publique.

• Amélioration des conditions de travail, contre les restructurations incessantes et le développement d'un management inhumain.

## Les CAP de recours

Un résultat décevant



### CAP de recours des Adjointes administratifs du 7 octobre :

1) Les mesures administratives (deux accueils en détachement et une demande d'intégration), ont été acceptées.

2) **De nombreux comptes rendus de l'entretien professionnel (CREP) non retournés** à la DRH en 2016 (1 136 sur les 1 510 attendus, soit seulement 3 sur 4). Rappelons que les agents dont le CREP n'est pas renvoyé à la DRH ne pouvaient pas bénéficier de bonification.

3) **Un reliquat important de 73 mois de bonification non attribué.**  
Enveloppe globale des mois à attribuer : 1 402.

Agents ayant bénéficié d'une bonification avant la CAP : 996 (sur 1501) soit 66 %.  
Recours examinés : 9

La CAP s'est montrée peu généreuse puisque seulement 5 bonifications supplémentaires d'un mois ont été accordées. C'est d'autant plus injuste que beaucoup sont en fin de carrière (âge médian du corps des AA : 54 ans) et partiront avec des retraites minorées.

Le ralentissement de carrière - sanction très rare demandée à l'encontre d'un agent - a été heureusement annulé.

**La CGT regrette vivement que l'exercice s'achève par un reliquat de 73 mois non attribués, définitivement perdu puisque les réductions d'anciennetés sont supprimées à partir de 2017.**

**Elle se félicite que l'allongement de carrière de deux mois requis à l'encontre d'un agent ait été supprimé par la CAP. Une telle sanction, en fin de carrière et infligée à un agent qui peine à avoir toutes ses annuités, aurait été particulièrement injuste.**

### CAP de recours des Secrétaires administratifs du 13 octobre :

1) **12 demandes d'accueil en détachement et 6 demandes d'intégration** étaient à l'ordre du jour. Toutes ont été acceptées.

2) **Les entretiens professionnels 2016**  
Nombre de fiches retournées : 1934 sur les 2695 attendues, soit un taux de retour de 81 %.

3) **Trois recours sur les annotations :**

Aucun n'a été accepté, ce que la CGT regrette vivement.  
En effet, bien sans incidence financière, ces recours sont pour les agents un moyen de faire reconnaître la valeur de leur travail et leurs compétences, face au mépris dont fait parfois preuve la hiérarchie.

**27 recours sur les bonifications d'ancienneté**

- 10 agents n'ont rien obtenu.
- 14 ont obtenu 1 mois
- 2 ont obtenu 2 mois
- 1 a obtenu 3 mois.

L'exercice s'achève par un reliquat de 7 mois non attribués.

### CAP des Attachés du 8 novembre 2016 - mesures administratives :

Cette CAP était entièrement consacrée aux mesures administratives.

#### Attachés

Changement d'affectation avec modification de l'autorité de rattachement : 7  
Accueil en détachement : 7

#### Attachés principaux

Changement d'affectation avec modification de l'autorité de rattachement : 3

#### Hors classe

Intégration dans le corps : 2

Aucun des dossiers présentés n'a posé de problème.

#### Deux remarques générales :

1) Suite à la demande d'une information de la CAP concernant les postes sur lesquels sont recrutés des contractuels, le président a répondu que ce n'était pas prévu par les textes. Il suggère qu'en revanche, le « marché de l'emploi » de Bercy soit abordé lors de prochaines rencontres bilatérales. La CGT pense que ce sujet a sa place en Comité technique.

2) Sur la cotation des postes : la quasi-totalité des postes donnant lieu à recrutement extérieur à Bercy sont cotés 4 (pour les attachés, voire pour les attachés principaux), c'est-à-dire théoriquement attaché débutant. C'est tout à fait incompatible avec l'exigence d'une expertise et d'une employabilité immédiate motivant le choix de tel ou tel candidat ...

**Les CAP s'achèvent par des résultats décevants. L'implication des agents et leur effort d'adaptation à une charge de travail en constante progression ne sont pas reconnus.**

**Alors que 2016 était la dernière année d'attribution de bonifications, l'exercice s'achève avec des reliquats, notamment pour les adjoints (73 mois non attribués !).**

En effet, à partir de l'année prochaine, les échelons ne seront plus gravés qu'à l'ancienneté, conséquence de l'accord PPCR (parcours professionnel, rémunération, carrières) que la CGT n'a pas signé.

La proportion des comptes rendus d'entretien professionnel non retournés à la DRH est importante (75 à 80 %).

Rappelons que les agents dont le CREP n'est pas retourné à l'administration n'ont pu bénéficier ni de promotion, ni de bonification d'ancienneté.

Par ailleurs, les recrutements hors concours (changements d'autorité d'affectation, détachements, intégrations ...) sont en progression. Cette forme de recrutement est favorisée par l'administration, mais elle est réticente à une information transparente sur ce sujet. La CGT reste attachée au recrutement par concours et à une acquisition des compétences par le biais de la formation. En 2014, selon le bilan social, ces divers types de recrutement représentaient 196 entrées.



## GRAF : prochain exercice prévu au printemps 2017

Groupe de travail du 21 septembre

**La CGT défend une fonction publique de carrière, comme le prévoit la loi sur le statut général des fonctionnaires.**

Or, les emplois fonctionnels, tels que le troisième grade d'attaché, (GRAF) et l'emploi de chef de mission, correspondent par nature à des emplois discrétionnaires. Ces emplois permettent toutefois aux agents concernés d'améliorer leur parcours professionnel (indice terminal supérieur à 996).

**La réunion du 21 septembre dernier préparait la prochaine CAP de promotion au GRAF.**

L'administration se rend compte qu'au fil du temps, certains agents placés sur ces emplois fonctionnels pouvaient voir compromettre leurs garanties de carrière.

**Elle souhaite que les organisations syndicales l'aident à déterminer des critères objectifs d'accès à ces emplois, notamment en élargissant le vivier de recrutement pour l'accès à l'emploi de GRAF.**

136 emplois statutaires de chefs de mission (CM) sont répartis sur les différents services du ministère. Tous ces emplois ne sont pas forcément pourvus.

La DRH 2B ne délègue plus les promotions aux directions, elle reprend désormais la main sur la totalité de l'exercice. Un toilettage a été effectué, dans l'objectif de repérer les attachés hors classe qui auraient intérêt à renoncer à leur emploi de CM.

**Elle envisage d'agrandir le vivier du GRAF en l'étendant au vivier 3.**

**Rappel : pour le RIFSEEP, la DGAFP distingue 3 viviers : les viviers 1 (managers), 2 (référénts experts) et 3 (le reste) ; seuls les viviers 1 et 2 sont « grafables ».**

La CGT pense que 10 ans de gains de productivité réalisés sur le dos des agents, cumulés à l'austérité budgétaire causant stagnation des promotions et blocage des débouchés et de la mobilité, ont créé une situation aboutissant à une surqualification des personnels vu leur ancienneté et expérience, et engendré des mécontentements et des frustrations.

Rajouter des critères subjectifs soumis principalement à l'appréciation hiérarchique, avec l'arbitraire que cela comporte, ne semble pas une solution satisfaisante.

**La CGT, tout en rappelant sa revendication d'une refonte et d'une revalorisation de la grille indiciaire, se prononce en faveur d'une augmentation transparente et globale du volume des promotions pour l'ensemble des agents.**



## Attention au bonus !

*Les attachés en poste dans les associations y ont droit*

Le « bonus » des Attachés est un élément de salaire variable, versé aux fonctionnaires sur la base des résultats de l'année écoulée. Son versement a lieu généralement en juin de l'année suivante.

**Les agents partis en retraite avant le versement du bonus le reçoivent quand même : le bonus de l'année N, pendant laquelle ils ont travaillé, leur sera versé l'année suivante.**

Exemple : un agent parti en retraite en mars 2017 recevra

- en juin 2017 : son bonus au titre de 2016
- en juin 2018 : son bonus au titre de 2017, au prorata de ses 3 mois d'activité.

**Pas d'exception pour les attachés travaillant dans les associations :**

En 2007, au moment du détachement sur contrat de droit privé des fonctionnaires en poste dans les associations (ATSCAF, Club sportif, Place des Arts, Coopérative), ceux-ci avaient obtenu la garantie qu'ils n'auraient à subir aucune pénalisation financière.

C'est à ce titre qu'un élément de salaire variable équivalent au « bonus » leur est versé, généralement au mois de juillet de l'année N+1.

**Les agents partant à la retraite veilleront à ce que le bonus - voire les bonus - de l'année écoulée leur soient versés, y compris après leur départ.**

**80% DES FRANÇAIS  
NE CROIENT PLUS AU PÈRE NOËL**



### Je souhaite

ÊTRE CONTACTÉ-E PAR LA CGT

ADHÉRER À LA CGT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DIRECTION/SERVICE : \_\_\_\_\_

TÉL : \_\_\_\_\_

MÊL : \_\_\_\_\_

120 rue de Bercy - Télédéc 712  
75572 PARIS CEDEX 12 - 01.53.18.72.94  
syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr  
www.centrale-finances-cgt.fr